



## **Consultation publique relative à la modification du cahier des charges et du règlement d'eau de la concession hydroélectrique de Saint Chamas concernée par les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et du Gard**

En date du 7 Novembre dernier, vous avez sollicité l'avis de la Fédération départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Bouches-du-Rhône sur le sujet cité en référence et nous vous en remercions très sincèrement.

L'Association Régionale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Provence Alpes Côte d'Azur et l'Association Migrateurs Rhône Méditerranée étant également très impliquées sur le bassin versant structurant de la Durance (membre de la CLE Durance et/ou associé en tant qu'expert notamment), nous vous proposons d'émettre, si vous le permettez, un avis conjoint de nos trois structures.

Ainsi, au regard des éléments qui ont été portés à notre connaissance sur ce dossier, de la médiation pénale en cours entre EDF et le GIPREB et du réel intérêt pour l'amélioration de l'état écologique de l'Etang de Berre, nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable MAIS avec un certain nombre de réserves que l'on souhaiterait vous soumettre et pour lesquelles nous espérons avoir un retour afin de pouvoir les lever.

En premier lieu, si le phasage proposé pour la période estivale est assez bien explicité, il demeure, à notre sens, des zones d'ombres sur les nouvelles modalités de rejet en période automnale et hivernale et leurs potentiels impacts sur le fonctionnement écosystémique de l'Etang de Berre comme de la basse Durance.

En effet, étant donné que dans cette phase expérimentale il n'est pas prévu de revoir le volume annuel d'eau déversé dans l'Etang de Berre à Saint Chamas, cela signifie, si l'on comprend bien, que les volumes déversés seront bien plus conséquents en automne et en hiver mais étant donné qu'il semblerait que l'on manque de connaissances sur la fonctionnalité de l'Etang de Berre, comment garantir que ces nouvelles modalités de déversement n'impacteront pas les écosystèmes de l'étang ?

Pour ne parler que de ce que l'on connaît le mieux, nous nous interrogeons sur les impacts potentiels que ces nouvelles modalités pourraient avoir sur le recrutement des Anguilles européennes, espèce toujours classée en Danger Critique d'Extinction par l'UICN au niveau mondial comme européen ou national, notamment sur l'influence de ces déversés au regard des tributaires tels que la Touloubre ou l'Arc qui font actuellement (et ont fait par le passé) l'objet d'importants travaux de restauration de la continuité écologique notamment vis-à-vis de cette espèce.

De la même manière, connaît-on et comment évaluons-nous l'impact d'une potentielle augmentation marquée de la salinité en période estivale au regard d'espèces d'eau saumâtre et non purement marines ?

EDF parle dans sa note de synthèse d'une note environnementale mais dont nous n'avons pas eu connaissance, difficile pour nous de pouvoir donc l'évaluer et la critiquer objectivement, serait-ce possible de l'avoir ?

La note de synthèse et les arrêtés en cours d'écriture prévoient la réalisation d'un bilan intermédiaire et d'un bilan global au bout des 4 ans de la phase d'expérimentation. C'est effectivement une très bonne chose mais il nous semble important que les paramètres analysés, en plus de ceux suivis par l'Observatoire du GIPREB, ne se limitent pas aux paramètres oxygène dissous et transparence mais prennent bien également en compte une évaluation des modifications écosystémiques induits par de tels changements.

A ce titre, il nous paraîtrait intéressant d'établir notamment un diagnostic piscicole fin nous permettant de connaître le peuplement piscicole et son état avant mise en œuvre de ces nouvelles modalités et de prévoir une analyse à mi-parcours puis à la fin de ce dernier afin d'évaluer le comportement et les changements potentiels dans le cortège piscicole qui seraient induits par ces nouvelles modalités de déversés d'eau.

Par ailleurs, la mise en place d'un Comité d'Experts est évoquée. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions pouvoir être associés à ce dernier.

En deuxième lieu, nous nous inquiétons du devenir de ces eaux non turbinés à Saint Chamas en période estivale. Est-ce que nous devons en conclure qu'il y aura, de fait, plus de restitutions qui seront faites en aval de Mallemort en basse Durance au printemps et en été ?

Si tel devait être le cas, nous nous interrogeons sur les potentiels impacts que ces restitutions pourraient avoir sur le cortège piscicole (impact sur le frai des Aloses, impact sur la montaison des anguillettes, piégeage par éclusées et mortalité piscicole etc.).

EDF devait par ailleurs travailler à proposer des modalités d'adoucissement du fonctionnement des éclusées. Nous avons également demandé à être associé dès la mise en œuvre du projet mais nous n'avons toujours aucun retour et ne sommes pas en capacité de savoir ce qui a été fait ou pas sur le sujet par EDF. Serait-ce possible de profiter de cette consultation pour le faire ?

Il nous semble que le sujet est d'autant plus important à appréhender si jamais on prévoit à très court terme d'avoir plus de restitutions (ou plus puissantes) sur ces périodes sensibles en basse Durance.

Enfin, nous entendons parler de projets de déviation des eaux turbinés de Saint Chamas vers la Crau ou la Camargue mais, là encore, sans être associé aux études techniques, économiques et environnementales qu'un tel projet imposerait. Serait-ce possible de l'être dans les semaines et mois à venir ?

Comme vous l'aurez compris, nous ne sommes pas contre ce projet qui va, à priori, dans le bon sens pour la réhabilitation de l'Etang de Berre. Pour autant, au regard des missions d'intérêt général qui nous incombent, vous comprendrez que nous souhaitons nous assurer que ce projet reste le plus pertinent et le moins impactant à proposer pour l'Etang de Berre et la Durance dans une vision globale de la gestion de la ressource en eau durancienne et de son fonctionnement écologique.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour approfondir les différents sujets évoqués et vous remercions par avance pour l'écoute et le retour que vous pourrez nous faire sur les questionnements soulevés.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Le Président,  
LUC ROSSI